



République Française
Département de la Moselle

REÇU LE
30 DEC. 2019
MAIRIE DE STUCKANGE

Monsieur Jean - Pierre VOUIN
Maire de et à
57970 STUCKANGE

Cattenom, le lundi 23 Décembre 2019

N/Réf. : MP/TH/SA/MB//SIAU//2019-6685
Affaire suivie par : Thomas HERBER
t.herber@cc-ce.com

Objet : Votre projet de modification simplifiée n°2 de
votre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Dans un courrier daté du 29 novembre 2019, réceptionné le 2 décembre 2019, vous m'avez transmis, dans le cadre de l'Avis des personnes publiques associées, le projet de modification simplifiée n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) arrêté par votre Conseil Municipal en date du 18 novembre 2019.

Ce projet prévoit de faire obstacle à l'application des dispositions de l'article R 151-21 du Code de l'Urbanisme.

Vous avez échangé en date du 17 décembre 2019 avec Monsieur Thomas HERBER, Directeur du Pôle Travaux/Bâtiment/Urbanisme, sur les diverses versions existantes du P.L.U.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs n'a pas d'objection à votre projet de modification. J'attire toutefois votre attention sur le fait que tous les articles devront être en cohérence avec les articles des dispositions générales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, mes salutations cordiales.

Le Président
Michel PACQUET